

# COMPRENDRE LES CHAMPIGNONS, TOUT UN SPORE

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

<b>Titre</b>	<b>Comprendre les champignons, tout un spore !</b>
<b>En bref</b>	Partir à la découverte des champignons en compagnie d'experts de la Société de mycologie de Bulle. La sortie se termine par un repas à base de champignons.
<b>Descriptif de l'activité</b>	<p>Partir à la découverte des champignons en compagnie d'experts de la Société de mycologie de Bulle. Après une balade pour observer l'incroyable diversité de ces organismes qui prospèrent dans nos forêts, un repas à 3 plats à base de champignons est servi dans le chalet du Commun Loué sur les hauts de Cerniat. Une occasion de plonger dans le monde fascinant des champignons, de la forêt à l'assiette.</p> <p>Le repas (végétarien) est inclus dans l'activité.</p> <p>La sortie à lieu dans le cadre de la Semaine du goût.</p>
<b>Dates</b>	<b>Vendredi 25 septembre 2026</b>
<b>Horaire</b>	9h-14h30
<b>Lieux du rendez-vous</b>	Chalet Le Commun Loué (lien vers la carte en annexe), Cerniat
<b>Lieux de l'activité</b>	Chalet Le Commun Loué et forêts aux alentours
<b>Programme indicatif</b>	<p>9h00 : accueil des participants au chalet du Commun Loué</p> <p>La sortie débute par une partie théorique sur le monde des champignons, puis une balade en forêt de 2h environ pour découvrir les différentes espèces en compagnie d'experts.</p> <p>11h30 : apéritif et repas à 3 plats à base de champignons.</p> <p>Fin de l'activité une fois le repas terminé aux alentours de 14h30</p>
<b>Matériel à prendre avec soi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonnes chaussures</li> <li>• Vêtements adaptés à la météo</li> </ul>
<b>Sécurité</b>	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
<b>Participants</b>	Dès 10 ans
<b>Nombres (min. – max.)</b>	Minimum 8 personnes - maximum 18 personnes
<b>Niveau</b>	Marche facile dans la forêt.
<b>Autres informations</b>	<p>La sortie n'est pas une cueillette, mais une occasion de découvrir le monde des champignons et sa diversité.</p> <p>La sortie a lieu dans le cadre de la Semaine du goût.</p> <p>Le repas (végétarien) est inclus dans l'activité.</p>

## TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics	Chalet du Commun Loué à Cerniat. Depuis le village de Cerniat, prendre la route de la Valsainte en direction de la Chartreuse de la Valsainte. Bifurquer sur la route de la Vielle scie jusqu'au Commun Loué.
Covoiturage	Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription Contact : <a href="mailto:inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch">inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch</a> – 026 924 23 33
Carte	<b>Carte d'accès au Commun Loué</b> : <a href="https://www.geo.admin.ch">map.geo.admin</a>

## TARIFS

Tarif de base	<b>Dès 10 ans : CHF 45.00</b>
Pique-nique	En option : CHF 15.00 Un pique-nique composé de produits labellisés <i>Produits des parcs suisses</i> peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion. <ul style="list-style-type: none"><li>- 80g de Gruyère AOP* ou L'Etivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, une carotte suisse de préférence bio, deux ballons de pain, un fruit suisse de préférence bio et une douceur régionale.</li></ul> <p>*produits labellisés <i>Produits des parcs suisses</i></p>

## CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription	Inscription obligatoire : <a href="mailto:inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch">inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch</a> +41 (0)26 924 23 33 <b>Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi</b>
Confirmation	La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.
Paiement	Le paiement se fait sur facture. Le délai de paiement est de 30 jours dès la réception de la facture. Aucun paiement n'est accepté sur place.

## Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité par le Parc, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

Les conditions d'annulation par les participants sont intégrées aux Conditions générales de vente du Parc. Elles sont envoyées en même temps que la confirmation d'inscription et constituent une partie intégrante des termes et conditions de cette activité. Dès la confirmation de la réservation, elles sont réputées connues et acceptées.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du Parc :

[www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente](http://www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente)



## Assurances

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.